

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LÉON SALEFRANQUE

État général et comparatif du régime fiscal de la France

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 55-61

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__55_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

ÉTAT GÉNÉRAL ET COMPARATIF DU RÉGIME FISCAL DE LA FRANCE.

Sous ce titre, nous avons récemment publié dans la *Revue politique et parlementaire* une étude d'ensemble sur les impôts de toute nature qui alimentent tant le budget de l'État que ceux des départements et des communes (1). Nous y avons examiné l'assiette, le mode de perception et les tarifs de chacun de ces impôts, dont nous avons indiqué le rendement à diverses époques.

En ce qui concerne le budget de l'État, nous avons pris comme termes de comparaison les années 1830, 1847, 1851, 1869, 1875, 1880, 1885, 1890 et 1893, dernier exercice pour lequel le *Compte définitif des recettes*, annuellement rendu par le Ministre des finances, avait été publié au moment de la rédaction de notre travail. Nous y avons ajouté les évaluations budgétaires de 1897, d'après le projet de budget déposé sur le bureau de la Chambre.

La classification que nous avons suivie dans notre examen est celle des *Comptes définitifs*, légèrement modifiée, toutefois, sur quelques points, afin d'établir une démarcation plus complète entre les recettes fournies par les différentes taxes et les recettes budgétaires ne procédant pas de l'impôt.

(1) *Revue politique et parlementaire*, fascicules de juin 1896, tome VIII, pages 625-682 (Budget de l'État), et d'août 1896, tome IX, pages 373-391 (Budgets départementaux et communaux).

TABLEAU I.

Recettes du budget de l'État à diverses

NUMÉ- ROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	1830.	1847.	1851.	1869.	1875.
1^{re} PARTIE. — RECETTES PROVENANT DE L'IMPOT.						
§ 1^{er}. — IMPÔTS ET REVENUS.						
1	Contribution foncière.	183,7	190,8	163,9	176,1	176,2
2	Contribution personnelle-mobilière.	81,9	41,8	43,2	51,7	59,8
3	Contribution des portes et fenêtres.	15,3	29,2	30,2	39,9	41,7
4	Contribution des patentes.	27,5	37,5	39,6	73,6	123,4
5	Autres recettes (d).	0,7	0,8	0,8	1,7	1,0
6	Ensemble.	259,1	300,1	277,7	345,3	401,6
7	Taxes assimilées aux contributions directes.	1,0	1,7	1,6	3,4	19,9
8	Total.	260,1	301,8	279,3	348,7	421,5
9	Droits sur les mutations.	107,5	150,2	146,2	287,9	349,4
10	Droits sur les autres conventions et actes civils, administratifs et de l'état civil.	21,0	26,2	18,9	36,3	66,7
11	Droits sur les actes judiciaires et extrajudiciaires.	17,0	23,9	20,5	23,4	32,6
12	Recettes diverses.	6,4	16,1	8,7	15,9	2,3
13	Total.	151,9	216,7	194,3	366,3	455,0
14	Timbre.	29,5	48,8	44,4	94,4	154,2
15	Impôt sur les opérations de Bourse.	»	»	»	»	»
16	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières.	»	»	»	»	34,7
17	Droits de douane (importation, exportation, statistique).	99,0	89,7	83,9	71,7	173,2
18	Autres recettes.	55,2	62,5	27,7	24,2	33,3
19	Total.	154,2	152,2	111,6	95,9	206,5
20	Contributions indirectes.	(g) 131,2	(g) 156,6	(g) 150,6	(h) 327,6	596,1
21	Sucres.	»	72,5	69,7	113,7	180,9
22	Total (impôts et revenus).	726,9	948,6	849,9	1 346,6	2 048,9
§ II. — MONOPOLES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DE L'ÉTAT.						
23	Allumettes, tabacs et poudres.	71,4	124,7	132,0	267,8	342,6
24	Postes, télégraphes et téléphones.	39,7	53,3	44,3	106,3	136,8
25	Autres exploitations.	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2
26	Total (monopoles et exploitations).	105,3	178,1	176,6	374,3	479,6
§ III. — TAXES DIVERSES.						
27	Amendes et condamnations pécuniaires; droits de chancellerie; produits universitaires.	»	2,9	2,6	5,4	15,8
28	Total de la 1 ^{re} partie (recettes provenant de l'impôt).	832,5	1 129,6	1 029,1	1 726,3	2 544,3
II^e PARTIE. — AUTRES RECETTES.						
§ 1^{er}. — PRODUITS DU DOMAINE DE L'ÉTAT.						
29	Domaine (proprement dit) et forêts.	31,5	35,4	35,2	21,6	55,4
§ II. — PRODUITS DIVERS DU BUDGET.						
30	Produits divers; recettes en atténuation de dépenses; recettes d'ordre.	27,4	33,8	37,8	46,0	90,1
§ III. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.						
31	Diverses ressources exceptionnelles.	55,9	»	»	»	5,2
32	Total de la II ^e partie.	114,8	68,7	73,0	67,6	150,7
33	Total des recettes ordinaires (France).	947,3	1 198,3	1 102,1	1 793,9	2 695,0
34	Total des recettes de même catégorie (Algérie) [i].	»	12,7	14,6	15,0	25,6
35	Total (France et Algérie).	947,3	1 211,0	1 116,7	1 808,9	2 720,6
36	Ressources extraordinaires.	15,6	29,6	»	132,4	2,9
37	Total général du budget (j).	962,9	1 240,6	1 116,7	1 941,3	2 723,5

époques (en millions de francs).

1880.	1885.	1890.	1893. (a)	1897. (b)	OBSERVATIONS.	NUMÉ- ROS D'ORDRE.
179,2	183,2	206,4	196,5	199,6	(a) L'exercice 1893 était, au moment de la publication de cette étude, le dernier pour lequel le <i>Compte définitif des recettes</i> eût été publié.	1
63,8	70,9	84,2	87,2	(c) 159,9		2
44,3	48,0	55,1	56,9		(b) Les chiffres inscrits dans cette colonne sont ceux des <i>prévisions budgétaires</i> portées dans le premier projet de loi de finances pour l'exercice 1897.	3
106,3	109,6	119,7	122,3	125,6		4
1,0	1,0	1,0	1,0	1,1		5
394,6	412,7	466,4	463,9	483,2	(c) Le premier projet de budget de 1897 supprimait la <i>contribution personnelle-mobilière</i> et la <i>contribution des portes et fenêtres</i> et remplaçait ces deux taxes par un <i>impôt général sur le revenu</i> .	6
19,6	21,1	22,4	26,3	30,9	Ce sont les prévisions de recettes du nouvel impôt qui avaient été inscrites ici.	7
414,2	433,8	488,8	490,2	541,1		8
433,5	392,4	425,4	415,1	(e) 425,5		9
81,8	79,7	76,8	79,9	79,7	(d) Le rendement de la <i>taxe des biens de mainmorte</i> a été distrait des <i>taxes assimilées</i> et ajouté aux <i>droits sur les mutations</i> , dont cette taxe est la représentation.	10
36,2	37,2	36,3	27,6	26,0		11
4,0	17,3	5,9	5,7	5,8		12
555,5	526,6	544,4	528,3	537,0	(e) Dans ce chiffre figure le produit attendu pour 1897 de la <i>taxe annuelle d'accroissement</i> (1 500 000 fr.), cette taxe, comme celle des biens de mainmorte, étant la représentation d'un droit de mutation.	13
147,4	154,6	165,8	162,2	175,2		14
"	"	"	(f) 4,4	10,1		15
39,1	43,9	50,8	67,1	65,6		16
250,7	274,3	330,4	417,7	373,1	(f) Dans les statistiques officielles, l' <i>impôt sur les opérations de Bourse</i> a été jusqu'ici classé dans les droits de timbre. C'est là un impôt <i>sui generis</i> que nous avons cru devoir, au contraire, faire figurer distinctement.	17
39,3	34,5	34,6	41,7	36,8	(La loi du 24 décembre 1896, qui a profondément modifié la nomenclature des impôts recouvrés par l'Administration de l'enregistrement, a notamment consacré cette modification.)	18
280,0	308,8	365,0	453,4	409,9		19
613,0	588,8	622,4	596,2	598,7		20
178,7	171,6	171,6	194,9	194,8		21
2 227,9	2 230,1	2 408,8	2 496,7	2 532,4		22
373,7	405,3	397,5	411,4	420,7	(g) Le prélèvement du 1/10 ^e sur les produits nets des <i>octrois</i> , effectué au profit du Trésor jusqu'en 1852, était compris au budget de l'État dans les produits divers des <i>contributions indirectes</i> . Ce prélèvement s'est élevé à : 4 millions 5 (1830) ; — 5,5 (1847) ; — 7,1 (1851).	23
138,3	167,0	198,1	209,4	225,0		24
0,2	3,8	9,9	10,3	11,9	(h) Nous avons cru devoir rétablir ici, afin d'assurer la comparaison exacte des produits, le montant de l'impôt du 1/10 sur les <i>chemins de fer</i> , distrait des recettes de 1869, dans le <i>Compte définitif</i> de cet exercice à raison de son attribution à la Caisse d'amortissement.	25
512,2	576,1	605,5	631,1	657,6		26
15,3	16,0	16,6	17,9	18,3	(i) Les recettes de l'Algérie font, depuis 1892, l'objet d'états spéciaux dans le <i>Budget général</i> , au lieu d'être englobées dans celles de la métropole. Nous avons procédé de même pour les budgets antérieurs en ce qui concerne les recettes de cette catégorie, que nous avions, d'ailleurs, laissées à dessin en dehors de notre examen.	27
2 755,4	2 822,2	3 030,9	3 145,7	3 181,3		28
50,3	43,3	40,5	42,2	50,6	(j) Depuis 1893, le <i>budget sur ressources spéciales</i> ne figure plus, dans les documents budgétaires, en addition au budget général. Nous avons, par suite, distrait les recettes dont il s'agit des budgets antérieurs qui les englobaient dans leur total général.	29
74,1	89,9	136,9	119,8	108,5	Pour retrouver les résultats généraux de ces budgets, il convient d'ajouter aux chiffres ci-contre les sommes suivantes (millions de francs) : 1830 : 73,0 ; — 1847 : 123,4 ; — 1851 : 235,8 ; — 1869 : 294,8 ; — 1875 : 382,0 ; — 1880 : 426,3 ; — 1885 : 452,4 ; — 1890 : 429,8.	30
35,8	84,3	7,6	8,2	"	Dans ces chiffres globaux, la part attribuée dans les impôts directs aux <i>départements</i> et aux <i>communes</i> figure pour : 73 millions (1830) ; — 123,4 (1847) ; — 134,6 (1851) ; — 241,0 (1869) ; — 283,3 (1875) ; — 313,4 (1880) ; — 344,4 (1885) ; — 343,2 (1890).	31
160,2	217,5	185,0	170,2	159,1	Cette opération porte respectivement les totaux généraux (en millions de francs) de ces exercices à : 1 035,9 (1830) ; — 1 364,0 (1847) ; — 1 325,5 (1851) ; — 2 236,1 (1869) ; — 3 105,5 (1875) ; — 3 860,7 (1880) ; — 3 792,5 (1885) ; — et 3 829,9 (1890), chiffres des <i>Comptes définitifs</i> .	32
2 915,6	3 039,7	3 215,9	3 315,9	3 340,4	Le total de 1869 demeure toutefois majoré de 33 millions (voir note A).	33
29,3	36,8	38,1	50,5	52,2		34
2 944,9	3 076,5	3 254,0	3 366,4	3 392,6		35
479,5	263,6	146,4	"	"		36
3 424,4	3 340,1	3 400,1	3 366,4	3 392,6		37

TABLEAU II.

Recettes des communes (Paris compris)

NUMÉ- ROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	1836. (a)	1846. (c)	1862. (b)	1868. (b)	1877. (b)
I^{re} PARTIE. — RECETTES PROVENANT DE L'IMPÔT.						
§ I ^{er} . — IMPÔTS ET REVENUS.						
1. — Attributions sur impôts d'État.						
1	Contributions directes.					
2	Contribution foncière		31,1	49,4	55,2	74,6
3	Contribution personnelle-mobilière	25,1	5,2	9,5	12,9	22,0
4	Contribution des portes et fenêtres		2,4	5,6	8,9	13,8
5	Contribution des patentes (f)		5,5	14,3	16,8	34,3
6	Ensemble	25,1	44,2	78,8	93,8	144,7
7	Permis de chasse (2/5 ^{es}) (g)	1,0	1,5	2,7	3,2	3,5
8	Taxe sur les chevaux et voitures (1/20 ^e)					0,6
9	Taxe sur les vélocipèdes (1/4)					
	Total	26,1	45,7	81,5	97,0	148,8
2. — Taxes et perceptions municipales.						
10	Octrois	67,6	84,4	159,4	209,7	253,1
11	Prestations		(j) 32,7	48,9	52,9	54,9
12	Taxes sur les chiens			5,4	6,0	6,8
13	Taxes diverses (h)	16,0	21,1	43,4	69,1	48,5
14	Produits divers et amendes	11,4	20,1	17,2	6,7	58,0
15	Rétribution scolaire			16,8	18,5	18,9
16	Total	95,0	158,3	291,1	362,9	410,2
17	Total de la I ^{re} partie (recettes provenant de l'impôt)	121,1	204,0	372,6	459,9	583,0
II^e PARTIE. — AUTRES PRODUITS.						
§ I ^{er} . — PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL.						
18	Loyers des propriétés communales	6,7	11,0	15,6	18,2	20,5
19	Produits forestiers	20,6	29,4	39,8	41,2	35,4
20	Rentes sur l'État et les particuliers	3,6	3,9	5,5	5,3	6,1
21	Intérêts de fonds placés au Trésor	1,4	3,3	4,9	4,6	8,4
22	Aliénations d'immeubles et rentes (i)	2,3	9,7	25,4	17,7	23,3
23	Total	34,6	57,3	91,2	87,0	96,7
§ II. — PRODUITS DIVERS.						
24	Recettes diverses non classées (remboursement de capitaux, etc.)	7,7	34,6	30,7	0,2	20,7
§ III. — RECETTES EXCEPTIONNELLES.						
25	Dons et legs	0,1	2,7	3,8	3,9	3,3
26	Total de la II ^e partie	42,4	94,6	145,6	91,1	120,7
III^e PARTIE. — SUBVENTIONS.						
27	Subventions reçues de l'État et des départements			23,9	43,0	52,4
28	Total des recettes communales	163,5	298,6	522,2	594,0	762,1
29	Ressources extraordinaires (réalisations sur emprunts)	2,5	6,3	86,8	80,7	230,0
30	Total général	166,0	304,9	609,0	674,7	992,1

à diverses époques (en millions de francs).

1880. (a)	1885. (a)	1890. (a)	1893. (a)	1897. (e)	OBSERVATIONS.	NUMÉ- ROS D'ORDRE.
81,9	88,9	91,8	95,7	100,4	(a) La première <i>Situation financière des communes</i> dressée au vu des comptes communaux concerne l'exercice 1836. (Rapport au roi par M. Gasparin, ministre de l'intérieur, du 5 avril 1837.) Nous avons dû prendre, en conséquence, cette année comme point de comparaison extrême.	1
24,8	28,7	31,1	33,2	36,9		2
15,5	17,6	18,2	19,4	21,4		3
35,9	37,2	38,3	39,9	41,7		4
158,1	172,4	179,4	188,2	200,4		5
3,4	3,7	4,0	3,9	4,2	(b) Cette opération a été renouvelée en 1862, 1868 et 1877. Nous avons dû, par suite, remplacer par ces années, celles que nous avions choisies dans notre examen du budget de l'État.	6
0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	D'un autre côté, nous avons dû éliminer la situation dressée pour 1871, celle-ci ne comprenant pas les résultats de Paris.	7
»	»	»	0,2	0,7		8
162,0	176,7	184,0	192,9	205,9		9
275,3	276,2	295,3	316,8	320,0	(c) Nous avons trouvé, dans le <i>Rapport adressé au Ministre de l'intérieur par la Commission instituée par un décret du 30 mars 1850 pour examiner les questions relatives à la situation financière des communes et des départements</i> , une situation se rapportant à l'année 1846 et dont les résultats nous ont paru pouvoir être utilement inscrits entre ceux de 1836 et ceux de 1862.	10
60,4	60,7	59,8	59,6	60,0	(La situation concernant les départements, également contenue dans ce document, ne nous a pas, au contraire, paru suffisamment probante pour être utilisée.)	11
7,2	7,9	8,7	8,7	8,8		12
100,0	105,0	110,0	115,0	120,0		13
412,9	449,8	473,8	500,1	508,8	(d) Depuis 1878, le Ministère de l'intérieur publie annuellement une <i>Situation financière des communes</i> , mais cette situation est dressée non au vu des comptes mais des budgets. Les chiffres qu'elles fournissent ne représentent, par suite, que des prévisions budgétaires et non des recettes réalisées.	14
604,9	626,5	657,8	693,0	714,7	Ce sont ces indications, qu'à défaut de chiffres absolus, nous utilisons pour les années 1880, 1885, 1890 et 1893, en en fixant plus exactement le quantum au moyen des <i>Comptes de finances</i> chaque fois que cela est possible.	15
					Mais, ces situations, dressées à un point de vue spécial, ne fournissent pas le total des recettes communales, les indications relatives aux recettes extraordinaires, aux subventions, aux emprunts, étant incomplètes. Nous avons dû, des lors, procéder par évaluation pour certaines catégories de recettes. — Ces évaluations sont distinguées dans les colonnes 8 à 12 par des chiffres en italiques.	16
99,0	100,0	102,0	104,0	106,0	(e) Évaluations budgétaires complétées en tant que de besoin.	17
99,0	100,0	102,0	104,0	106,0	(f) Y compris les 8 centimes sur le principal attribués aux communes.	18
					(g) Chiffres dégagés des produits divers au vu des <i>Comptes des finances</i> .	19
21,0	22,0	23,0	24,0	25,0	(h) Droits de location des places dans les halles, foires et marchés, abattoirs, entrepôts; — de stationnement, — de voirie; — de péage, mesurage et jaugeage.	20
					(i) Chiffres dégagés des produits divers au vu d'une statistique spéciale.	21
10,6	6,6	7,6	6,6	7,0	(j) Les aliénations de rentes figurent pour 1,7 en 1868 et 2,8 en 1877.	22
130,6	108,6	132,6	134,6	138,0		23
54,0	56,0	58,0	59,0	60,0		24
789,5	791,1	848,4	886,6	912,7		25
283,0	336,0	372,0	408,0	446,0		26
1 072,5	1 127,1	1 220,4	1 294,6	1 357,7		27

TABEAU III. Recettes départementales à diverses époques (en millions de francs).

NUMÉ- ROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		1885. (a)	1890.	1893. (b)	1897. (c)		
I ^{re} PARTIE. — RECETTES PROVENANT DE L'IMPOT.								
§ I ^{er} . — IMPÔTS ET REVENUS.								
1	Attributions sur impôts d'Etat.	Contributions directes.	Contribution	Propriétés bâties.	33,0	32,4	34,4	36,6
2			foncière.	Propriétés non bâties.	68,3	61,4	65,5	67,4
3			Ensemble.		101,3	96,8	99,9	104,0
4			Contribution personnelle-mobilière.		32,5	33,2	31,4	39,2
5			Contribution des portes et fenêtres.		12,4	11,5	12,4	13,9
6	Contribution des patentes.		25,1	21,7	23,6	23,1		
7	Total.		171,3	163,2	171,2	182,2		
§ II. — AUTRES TAXES.								
8	Taxes d'arrosage et de prise d'eau sur les canaux		"	"	"	"		
9	Total de la I ^{re} partie (impôts et revenus)		171,3	163,2	171,2	182,2		
II ^e PARTIE. — AUTRES PRODUITS.								
§ I ^{er} . — PRODUITS DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL.								
10	Revenus des propriétés départementales		0,9	1,2	1,1			
11	Aliénations des propriétés départementales.		0,7	0,5	0,3			
12	Total des produits du domaine départemental.		1,6	1,7	1,7			
§ II. — PRODUITS DIVERS.								
13	Produits éventuels divers		5,6	5,6	6,1			
14	Subventions reçues de particuliers (d)		3,2	3,2	3,3			
15	Total des produits divers		8,8	8,8	9,4			
§ III. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.								
16	Dons et legs		0,2	0,1	1,7			
17	Total de la II ^e partie		10,6	10,6	12,8			
III ^e PARTIE. — SUBVENTIONS.								
18	Subventions reçues de l'Etat et des communes.		51,1	49,0	54,0			
19	Total des recettes départementales.		233,2	222,8	238,0			
20	Ressources extraordinaires (réalisations sur emprunts)		37,1	20,8	26,4			
21	Total général des recettes départementales		270,3	243,6	264,4			

Les chiffres relatifs aux contributions directes ont été relevés dans le projet de budget de l'Etat.
Les autres évaluations ne sont pas encore centralisées par les services compétents.

OBSERVATIONS.

(a) Les Situations financières des départements sont établies annuellement au vu des comptes départementaux. Les chiffres qu'elles fournissent représentent des recettes réalisées, comme ceux inscrits dans les Comptes définitifs des recettes rendus par le Ministre des finances pour les impôts et revenus de l'Etat. Ce sont donc des chiffres absolus.

Ces situations remontent seulement à 1885. La première a été présentée pour cet exercice à M. Fallières, ministre de l'intérieur, par M. Léon Bourgeois, conseiller d'Etat, directeur de l'administration départementale et communale en 1886.

(b) Dernière année pour laquelle la situation ait été publiée au moment de la rédaction de notre étude.

(c) Ainsi que nous l'avons fait pour les recettes de l'Etat, nous portons dans cette colonne les prévisions budgétaires connues, applicables à l'exercice 1897.

(d) Les recettes inscrites sous cette rubrique comprennent les sommes mises à la charge des particuliers pour dommages, notamment sur les voies publiques. Ce sont, en réalité, des recettes en atténuation de dépenses.

Les *Situations financières des départements*, publiées depuis 1885 par le Ministère de l'intérieur, nous ont également permis de fixer le rendement des produits départementaux ; mais, ces situations présentant les recettes départementales dans un ordre tout différent de celui adopté pour le budget de l'État, nous nous en sommes tenu aux cadres des *Comptes définitifs*.

Les renseignements donnés, en ce qui concerne les budgets de cette catégorie, portent seulement sur les années 1885, 1890 et 1893, aucun document suffisamment probant ne nous ayant fourni des chiffres utilisables pour la période antérieure.

Si nous avons pu, comme nous venions de le faire pour l'État et les départements, passer la revue des taxes communales, les renseignements nécessaires nous ont le plus souvent fait défaut pour en fixer exactement l'entier rendement. Les résultats des *comptes des communes* n'ont été, en effet, qu'exceptionnellement centralisés en vue de dresser un tableau d'ensemble de leur situation financière. Effectuée pour la première fois en ce qui concerne l'exercice 1836, cette opération n'a été renouvelée depuis que pour 1862, 1868, 1871 et, en dernier lieu, 1877, conformément aux prescriptions de la loi de finances du 30 mars 1878.

Depuis 1878, le Ministère de l'intérieur publie, sans doute, annuellement, une *Situation financière des communes*, mais ce document est établi au vu non des comptes, mais des budgets, et les chiffres qu'il fournit ne représentent pas, comme pour l'État et les départements, des recettes réalisées, mais seulement des prévisions de recettes, encore ces prévisions sont-elles incomplètes, notamment en ce qui touche les recettes extraordinaires. Nous avons, néanmoins, essayé de chiffrer, le plus approximativement possible, l'ensemble des charges communales, en indiquant, d'ailleurs, les sources accessoires auxquelles nous avons dû puiser.

L'étendue de cette étude n'en permettait pas l'insertion dans le *Journal de la Société de statistique* ; nous en avons extrait les résultats généraux, inscrits dans trois tableaux respectivement consacrés aux recettes de l'État, des départements et des communes, et que nous avons émargés des notes nécessaires.

Il en résulte que les *ressources provenant de l'impôt* se chiffrent aujourd'hui :

	Millions de francs. —
Pour le <i>Budget de l'État</i> , à	3 181,3
Pour les <i>Budgets départementaux</i> , à	182,2
Pour les <i>Budgets communaux</i> , au minimum, a. .	714,7
Soit, au total, à	<u>4 078,2</u>

Sur un total de recettes de toute nature qui dépasse 5 milliards.

LÉON SALEFRANQUE.